

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - Révision de Avril 2022 – Valable à partir du 06/04/2022

Article 1 – généralités : les informations reprises dans nos catalogues, brochures, site Internet, fiches techniques,... sont données à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de modifier ceux-ci à tout moment et sans avis préalable. En cas de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales et les accepte.

Article 2 - offre : Sauf avis contraire, nos offres sont toujours sans engagement. Les produits proposés (par produit, il faut comprendre les biens livrés ainsi que les services effectués (conseil, entretien, installation, réparation,...)) dans nos offres sont basés sur les informations transmises par le Client et répondront autant que possible et de bonne foi aux besoins décrits. Le Client devra toujours vérifier si les spécificités techniques proposées répondent à son application pratique. En cas de doutes, il devra contacter MARELLI avant toute commande.

Article 3 – prix : Sauf indication contraire, nos prix sont exprimés en EUR, net, sans escompte et hors TVA, valable uniquement pour le matériel, et la livraison, le placement, les tests, l'inspection et le commissionnement sont non compris. Les prix et ristournes mentionnés sont valables uniquement pour les quantités précisées. Les prix des accessoires et options mentionnés ne sont valables qu'en cas de commande du principal. Toute offre d'un montant inférieur à 150,00 € (HTVA) se verra majoré de 50,00 € (HTVA) de frais administratifs. Sauf indication contraire, nos offres sont valables 1 mois.

Article 4 – délai de livraison : Les délais de livraison repris dans nos offres et/ou confirmations de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le Client ne peut en aucun cas évoquer un retard pour exiger des indemnités ou résilier le contrat de vente, sauf stipulations écrites contraires reprises sur notre confirmation. La livraison des produits se fait au choix du Client, soit par mise à disposition en nos entrepôts (sauf stipulation contraire, toute commande doit être enlevée dans les 15 jours après avis), soit par livraison à l'endroit indiqué par le Client. Dans les deux cas, sauf stipulation contraire, le conditionnement, le transport et la couverture d'assurance des fournitures se feront aux frais et risques du Client. Tout cas de force majeure et tout incident empêchant l'exécution normale de la commande sortent de la responsabilité de MARELLI. MARELLI se réserve dès lors le droit d'annuler l'exécution de la commande, ou d'éventuellement l'annuler partiellement, sans que cette annulation (partielle) entraîne le paiement d'une indemnité de rupture ou le non-paiement par le Client de ce qui a déjà été livré.

Article 5 – acceptation : Pour être valable, toute réclamation portant sur les produits livrés doit être faite par écrit auprès de MARELLI au plus tard dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception des produits. Passé ce délai, les produits seront supposés acceptés. Toute réclamation portant sur le transport en lui-même (dégât apparent, ...) qui n'est pas mentionnée sur le bon de livraison et contresignée par le transporteur ne sera pas acceptée. L'enlèvement direct par le client chez MARELLI entraîne l'acceptation automatique du produit.

Article 6 – propriété : Le droit de propriété n'est cédé au Client qu'au complet paiement du prix facturé, majoré éventuellement de frais de retard, de frais d'encaissement et de tout autre frais, le paiement s'entendant à l'encaissement effectif du prix facturé. Seule la détention des produits est transférée au client. Jusqu'à cette date et à compter du jour de la livraison, le Client assume la responsabilité des dommages qu'il pourrait occasionner pour quel cause que ce soit.

Article 7 – garantie : Dans le cas où le produit livré n'est pas conforme et qu'une réclamation a été introduite par écrit, MARELLI se réserve le droit de remplacer le produit sans autre obligation. La garantie ne s'applique qu'aux produits livrés ou installés par MARELLI et n'existe qu'envers le Client et non envers les tiers auxquels les produits pourraient être vendus. Sauf indication contraire, la garantie est de 12 mois après livraison. Nos garanties incluent exclusivement la livraison des pièces en échanges des pièces présentant un défaut reconnu de construction ou d'exécution. Le Client ne peut réclamer ni l'annulation de la commande, ni le remboursement des éventuels acomptes, ni le paiement d'un dédommagement, pour quelque raison que se soit. Aucune retenue sur le paiement de la facture ne pourra être effectuée par le Client à titre de garantie ou autre. La garantie ne s'applique pas aux produits sur lesquels des opérations, des traitements ou des réparations ont été ultérieurement effectués par d'autres que MARELLI, ni sur les produits exploitées dans des conditions anormales ou non prévues et non supervisés par un personnel spécialisé. Sont toujours exclues de notre garantie, les conséquences dues à l'usure, à l'abrasion et à la corrosion. La garantie ne couvre en aucun cas le démontage, le transport, remontage et autres frais associés, ainsi que les frais indirects tels que perte de production, coût d'exploitation, dommages à des biens distincts du contrat, etc

Article 8 – paiement : Sauf stipulation contraire et écrite,

- la première commande d'un nouveau client est payable comptant à la commande, avant livraison et sans déduction de remise ;
- nos autres factures sont payables à 30 jours à compter de la date de facture et sans déduction de remise ;
- pour les commandes supérieures à 10.000,00 € (HTVA) ou toute commande non standard 'sur-mesure', MARELLI se réserve le droit de demander le paiement d'un acompte, sans déduction de remise.

Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt au taux de 1% par mois, ainsi qu'une majoration forfaitaire et irréductible de 15%, avec un minimum de 150,00 € (HTVA). Toute plainte concernant la facturation doit être adressée par écrit à MARELLI dans les 8 jours date de facture. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, toutes les autres livraisons seront suspendues sans avis préalable et nous nous réservons le droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les factures encore échues. En cas de cessation de paiement, concordat, faillite, liquidation du Client ou autres situations assimilées, MARELLI a le droit de résilier de plein droit tous contrats en cours dans la mesure où ils ne sont pas encore exécutés et de reprendre les produits livrés non encore payés, sans préjudice à notre droit d'indemnisation, en ce compris l'indemnisation du bénéfice perdu. Les acomptes éventuels payés par le Client restent acquis.

Article 9 – résiliation : Le Client sera tenu, en cas de résiliation par ses soins d'une commande non livrée dont MARELLI a déjà commencé la production, de dédommager MARELLI pour tout manque à gagner, frais encourus et pertes afférentes. Si MARELLI n'a pas encore entrepris la production des produits commandés, le Client devra verser à MARELLI une indemnité forfaitaire d'un montant de 20% du prix d'achat avec un minimum de 100,00 €.

Article 10 – retours : Nos produits sont fabriqués à la commande et ne seront donc ni repris ni échangés. Le retour de produits ne peut se faire qu'après autorisation expresse écrite de MARELLI. Seuls les produits livrés par MARELLI sont pris en considération. Les produits qui ne font pas partie de la production standard, ou qui ont été personnalisés à la demande du Client, ou dont le tarif net unitaire repris sur la facture est inférieur à 100,00 € (HTVA) ne sont pas pris en compte. Sauf avis contraire, les retours doivent se faire franco à l'adresse de MARELLI – Rue Bollinckx 241, BE – 1190 Bruxelles. Tout retour sera soumis à un contrôle qualité. Seuls les produits acceptés et donc susceptibles d'être revendus comme neuf, seront crédités, après déduction de coûts de retour d'une valeur de 20% de la valeur reprise sur la facture.

Article 11 – litiges : Le droit applicable est le droit belge. En cas de litige et/ou de contestation, et à défaut de règlement amiable, le Tribunal de Commerce du siège de MARELLI sera seul compétent, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs. La langue utilisée sera le français.